

Zeitschrift: Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française
Herausgeber: Le messenger suisse
Band: 30 (1984)
Heft: 1

Rubrik: Revue de presse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



**canton
de bâle**



« Piazza » ; une revue pour les Suisses et les immigrés

La communauté de travail « Etre solidaires », qui œuvre en faveur d'une politique plus progressiste envers les étrangers, a publié fin 1983 le premier numéro de sa nouvelle revue « Piazza ». Ce journal, qui entend « favoriser une rencontre, des échanges, une intégration réciproque » entre Suisses et immigrés, paraîtra quatre fois par an avec des articles en allemand et en français.

Le premier numéro de « Piazza » contient notamment une « prise de température » de la politique actuelle envers les étrangers et un dossier sur les travailleurs clandestins. Il peut être commandé à « Piazza », case postale, 4002 Bâle.

Manifestation des travailleurs de la chimie à Bâle

Plusieurs milliers de travailleurs de la chimie venus de toute la Suisse se sont rassemblés fin 1983 sur la Place du Marché à Bâle. Ils demandent une révision de leur convention collective et le plein octroi de la compensation du renchérissement. La manifestation était placée sous l'égide de la Fédération du textile, de la chimie et du papier et du Syndicat suisse des services publics. Son président, le conseiller aux Etats Carl Miville, a été l'un des principaux orateurs de la journée.

Dans des communiqués publiés précédemment, les forces syndicales de même que les instances patronales ont toutes deux réaffirmé leurs positions et se sont accusées réciproquement de manquer de volonté à négocier.

A relever que les participants au cortège, qui s'étaient regroupés devant le bâtiment de la Foire suisse d'échantillons, ont paralysé la circu-

lation - particulièrement dense un samedi de décembre - le long du parcours qui les a menés à la Place du Marché.

Les francs-maçons au musée : une organisation parmi d'autres ?

La franc-maçonnerie fournit le thème d'une exposition ouverte jusqu'à la fin de l'automne 1984 au Musée suisse des arts et traditions populaires, à Bâle. Les documents, symboles, vêtements et autres objets exposés forment sans doute la présentation publique la plus complète à ce jour de matériaux appartenant à la franc-maçonnerie - mais l'organisation elle-même garde tout son mystère.

Le directeur du musée, Théo Gantner, professeur à la faculté d'histoire de l'Université de Bâle, qualifie les francs-maçons d'« organisation parmi d'autres » dans les publications explicatives accompagnant son exposition. Il les place délibérément dans une série commencée, il y a plusieurs années, par une exposition sur les sociétés d'étudiants. « Il s'agit de groupements qui par leur histoire ont exercé une influence déterminante sur la vie associative actuelle », dit-il.

D'après Gantner, l'importance des sociétés d'étudiants et de la franc-maçonnerie pour l'évolution de la vie associative vient notamment de ce que leurs membres savaient écrire, donc étaient capables non seulement d'imaginer des formes et des statuts, mais aussi de les consigner par écrit, c'est-à-dire d'assurer leur transmission conforme. En outre, les deux groupements ont ceci de commun qu'ils se sont formés à des époques où la liberté d'association n'existait pas.

Nombre de préjugés envers la franc-maçonnerie s'expliquent d'ailleurs, selon Gantner, par le fait que les francs-maçons ont souvent pris une part déterminante aux mouve-

ments d'émancipation contre l'absolutisme temporel et spirituel. Les francs-maçons ne considèrent pas pour leur part ce phénomène comme l'expression d'un esprit révolutionnaire émanant de leur organisation ; pour eux, l'appartenance des intéressés aux loges francs-maçonniques découle justement de leur attitude libertaire.

Historiquement, le mouvement franc-maçon a été fondé par de jeunes nobles britanniques qui se sont fait admettre sur des chantiers à la fin du 17^e et au début du 18^e siècle, dans les seules corporations qui avaient le droit d'accueillir des « compagnons étrangers ». Pour la protection de leurs privilèges, les membres actifs de ces « loges » avaient développé des procédures d'identification et d'admission qui leur permettaient d'exclure les intrus.

Ces rites ont été repris, développés, mythifiés jusqu'à la mise en place des fondements de la franc-maçonnerie moderne. Comme l'ont expliqué des francs-maçons, à l'ouverture de l'exposition, ils consistent dans la « maçonnerie bleue » ou « maçonnerie de St-Jean » avec ses trois grades d'apprenti, de compagnon et de maître. Les loges de hauts grades, qui chapeautent le système des grades avec échelonnement des initiations et secrets, sont contestés même parmi les francs-maçons. C'est qu'elles ont donné naissance aux réseaux d'alliances secrètes auxquels on rattache, à tort ou à raison, le mouvement maçonnique. L'exposition de Bâle montre ce que l'on peut montrer de la franc-maçonnerie : des instruments qui ne sont plus des symboles, des emblèmes, des signes, des vêtements « sacerdotaux », une « loge » entièrement équipée. Sur l'organisation à laquelle ils appar-

tiennent, l'exposition présente divers documents et matériaux. Mais ceux qui veulent vraiment savoir ce qu'est la franc-maçonnerie continueront à n'avoir d'autre ressource que de solliciter leur propre admission dans l'organisation. En Suisse, elle groupe actuellement 3 645 membres (au 1^{er} juillet 1983) dans 58 loges appartenant elles-mêmes à la grande loge Alpina.



canton de berne

Buste du général Henri Guisan au Palais fédéral

A la demande du conseiller fédéral Georges-André Chevallaz, un buste du général Henri Guisan a été installé dans le hall d'entrée de l'aile Est du Palais fédéral. Le célèbre général est ainsi aux côtés du général Ulrich Wille, commandant en chef de l'armée durant la première guerre mondiale, et du commandant de corps Théophil Sprecher von Bernegg, chef de l'état-major général d'alors.

Le buste du général Guisan a été taillé au cours de l'hiver 1939-1940 par le sculpteur bernois Hermann Hubacher (né à Bienne en 1885, mort en 1976). Cette œuvre avait été réalisée à Berne, dans une salle du Musée d'histoire naturelle. Le général, qui avait alors son quartier général à Gümligen, près de Berne, avait accordé à l'artiste quelques brèves séances de pose. Le buste avait été exposé en 1940 à l'Exposition universelle de New York, puis en divers endroits.

Décès d'une personnalité de l'hôtellerie helvétique

Le propriétaire du Palace de Gstaad, M. Ernst Scherz, est décédé à l'âge de 74 ans. M. Scherz qui avait présidé de 1966 à 1972 la Société suisse des hôteliers avait également siégé de 1950 à 1966 au grand conseil bernois dont il fut le président en 1961/1962. Il siégeait sur les bancs radicaux.

M. Scherz avait été nommé en 1947 à la direction du plus fameux hôtel de l'Oberland bernois dont il était devenu le propriétaire en 1947. Il s'était retiré des affaires il y a une dizaine d'années, laissant la place à son fils.

La Chaîne du Bonheur récolte la somme de 604 500 Francs au terme de sa journée d'action

La Chaîne a finalement récolté la somme de 604 500 francs au terme de sa journée d'action en faveur des familles défavorisées de notre pays, action menée sur les ondes de la Radio Suisse Romande.

Rappelons que cette action, placée sur le thème « Les familles qui, les familles que », a commencé vendredi matin à 06 H 00 pour se terminer vendredi soir à minuit (décembre).

Berne : dès l'an prochain, une université du troisième âge

Après les universités de Genève (1975), Neuchâtel (1976) et Bâle (1979), Berne aura, dès l'an prochain, son université du troisième âge. Cette initiative a été présentée à la presse par le professeur Robert Fricker. Les cours ont débuté le 10 janvier. L'université des seniors devra couvrir elle-même ses frais. A cet effet, une contribution de 50 francs par année et par participant sera perçue.

Berne a décidé de lancer son université du troisième âge parce qu'on a constaté dans les villes où cette expérience a déjà été faite, que cela répondait à un besoin effectif. A Bâle par exemple, le succès a été tel qu'il a fallu donner à double des cours qui avaient pourtant lieu dans un aula de 500 places. L'université de Berne offrira la possibilité aux personnes âgées de suivre des cours dans des domaines aussi divers que le droit, la médecine, la théologie, la littérature, l'histoire, la philosophie et la politique. Les cours seront donnés par des professeurs de l'université.

Note aux rédactions : les personnes qui seraient intéressées par les cours de l'université du troisième

âge peuvent prendre contact dès maintenant avec la chancellerie de l'université, au numéro de tél. 031 62 82 51.

Plus de « chenit » au Conseil National, demande un député

Le règlement du Conseil national devrait être complété par une disposition précisant que les députés ne doivent pas jeter leur papier à terre. Cette demande insolite a été déposée, sous la forme d'un postulat, par M. Paul Günter.

Les déchets de papier qui jonchent la salle du Conseil national provoquent souvent des hochements de tête, voire des remarques désobligeantes parmi les citoyennes et citoyens qui viennent assister aux débats de la chambre du peuple, argumente le député bernois. Certes, reconnaît M. Günter, les députés n'ont pas beaucoup de corbeilles pour jeter les « montagnes » de papier qu'ils reçoivent chaque jour. Mais en attendant qu'on en installe de nouvelles, il faudrait interdire aux parlementaires de tout jeter sous leurs pupitres. Un interdit provisoire vaut mieux que le « chenit » actuel, conclut le médecin bernois.



canton de genève

La Suisse : riche en banques et aussi... en comiques

« Si la Confédération est riche en banques, elle l'est aussi en comiques », révèlent Michel Baettig, Jean-Robert Probst et Cyril Kobler dans les « Les Suisses qui font rire », livre sorti de presse et qui présente 18 comiques parmi les plus connus dans notre pays et dont la réputation s'étend souvent bien au-delà de nos frontières.

Enrichi de nombreuses photos, cet ouvrage fait le portrait de ces humoristes qui ont « pour seules armes la dérision, l'absurde et l'humour » comme Dimitri, Bernard Haller, Zouc et, en Suisse alémani-

que Ruedi Walter, Walter Roderer et Franz Hohler.

« Il est impossible de dresser le portrait-type du comique suisse » car, démontrent les auteurs, « nos humoristes sont si différents les uns des autres » mais, toutefois, tous avec une préoccupation, parmi d'autres, « celle de présenter un numéro particulièrement bien préparé ».

Jack Rollan définit, dans la préface, le rire comme « le constat d'un désordre soudain et réjouissant », pour ajouter aussitôt, en poète et humoriste, que « la preuve en est que l'on n'en trouve nulle trace au Jardin d'Eden où tout n'était qu'harmonie et sérénité ».

canton de lucerne

Publication de la correspondance de Philipp Anton von Segesser

Le premier volume de la correspondance de l'homme d'Etat lucernois Philipp Anton von Segesser a été présenté récemment à Lucerne en présence du conseiller fédéral Alphons Egli. Segesser est considéré comme l'un des principaux politiciens suisses du siècle dernier. C'est la première fois que la correspondance d'un homme politique suisse est publiée de manière aussi complète.

L'importance de Philipp Anton von Segesser (1817-1888) réside dans sa contribution à l'intégration de la Suisse centrale au nouvel Etat fédéral de 1848 après la défaite qu'elle avait subie dans la guerre du Sonderbund. Leader conservateur (conseiller d'Etat lucernois et conseiller national), Segesser a aussi été historien, essayiste et journaliste.

C'est l'historien Victor Conziemus, auteur d'une biographie de Segesser, qui dirige la publication de sa correspondance. Le premier volume est consacré à la période 1841-1848. Sept autres volumes suivront.

canton de neuchâtel

Décès du professeur et philosophe Samuel Gagnebin, doyen du canton de Neuchâtel

M. Samuel Gagnebin, ancien professeur et philosophe, doyen du canton de Neuchâtel, est décédé dans sa 102^e année à St-Prex (VD), où il se reposait chez sa fille. Ancien professeur du gymnase cantonal de Neuchâtel et de l'université de cette ville, M. Gagnebin était également philosophe. Pratiquement jusqu'à la fin de sa vie, il n'a cessé de lire et de réfléchir à des problèmes de métaphysique, débattant notamment de ces problèmes avec son ami Friedrich Dürrenmatt, qu'il rencontrait pratiquement chaque semaine au cours de ces dernières années.

Né à Môtier (Vully) le 17 juin 1882, M. Samuel Gagnebin a fait des études de théologie puis de sciences à Lausanne, Paris et Neuchâtel. Il est l'auteur de deux thèses, en philosophie religieuse et en physique. Il a enseigné cette branche et les mathématiques au gymnase cantonal de Neuchâtel de 1917 à 1947. Puis jusqu'en 1954, il a été professeur de méthodologie des sciences à l'université de Neuchâtel. Il s'est constamment livré à des recherches en sciences, en philosophie des sciences et en philosophie générale. A 89 ans, il a publié un ouvrage exprimant l'essentiel de sa pensée scientifique et philosophique : « A la recherche d'un ordre naturel ». Il a été député au grand conseil neuchâtelois de 1941 à 1945.

Dans un texte inédit, M. Gagnebin décrivait ainsi sommairement sa philosophie : « J'ai poursuivi une réflexion attentive d'œuvres de philosophes tels que Spinoza, Kant, Platon, et de savants dont Einstein et Henri Poincaré. Cela m'amène à distinguer deux sphères dans la connaissance en général. Une première où règne le contrôle continu (...) et qui vise à l'universel, et la

seconde, basée sur la valeur et qui vise à l'humain. (...) Les deux sphères ne peuvent ni se séparer absolument ni se réunir jusqu'à l'identité. Les distinguer permet une liberté de jugement, une tranquillité d'esprit, un élan dans la recherche que l'expérience m'a fait apprécier. (...) La valeur suprême est la réalité actuelle de la plénitude de l'être. Celui-ci doit tout de même être conçu comme essentiellement dynamique ; il est souvent organique. L'homme est un effet du développement de l'être. Il n'est une cause que subsidiairement. L'homme n'est pas le premier. »

canton du valais

Inauguration d'un musée alpin en Valais

La station valaisanne d'Anzère au-dessus de Sion a inauguré et ouvert au public un « musée alpin » qui fera la joie des touristes et des habitants de la région.

Plusieurs salles ont été aménagées dans un immeuble de l'endroit, à cet effet. L'une des salles est réservée par exemple à la fabrication du fromage, une véritable laiterie villageoise ayant été reconstituée à cet effet, une autre est consacrée au mulet avec tout le harnachement que cela suppose. Une salle a pour thème la forêt. On peut ici apprendre à connaître les arbres qui poussent dans la région et se familiariser avec les outils de hier et d'aujourd'hui nécessaires à l'exploitation du bois.

Ce nouveau musée a été créé sur la place même du village d'Anzère.

Des vigneron valaisans demandent aux marchands de leur rendre leur vin

« Puisque vous payez si mal, rendez-nous notre vin... » Le fait est unique dans l'histoire vinicole valaisanne. On a vu ces jours en effet des vigneron valaisans qui réclamaient aux marchands le vin livré lors des dernières vendanges.

Ce geste de mauvaise humeur émane essentiellement des vignerons dont une partie de la récolte a été déclassée et qui sont aujourd'hui pénalisés pour avoir livré une vendange dont le degré était en-dessous de 62, barre fatidique entraînant des paiements dérisoires soit 50 centimes par kilo lors du premier versement et 80 centimes sans doute lors du paiement total.

Ces vigneronnes sont une exception, il va sans dire. Leur mécontentement est d'autant plus vif que l'an passé où, pour une même vendange, plus de 340 frs leur étaient versés pour les cent kilos contre 80 frs cette année. Les responsables valaisans de l'économie vinicole relèvent que le 4,3 % seulement de la récolte totale de 1983 a été déclassée mais ce pourcentage varie d'une région à l'autre et approche des 15 % dans les régions les moins favorisées et porte préjudice à certaines familles dont les vignes sont moins bien exposées ou qui ont été trop généreuses cette année.

Selon les marchands de vin, cette demande de restitution du vin est purement symbolique. « Je mets à disposition de ces vignerons leur vin s'ils le veulent », notait un marchand de Sion. C'est un vin blanc sans appellation particulière bien séparé des vins de qualité. Les vignerons qui le veulent peuvent venir le chercher. C'est avec plaisir qu'on le leur rendra. Il leur suffira pour cela qu'ils paient les frais de stockage, de vinification et d'emballage... »

LIBERTÉ
ET
PATRIE

canton de vaud

Bourgeoisie d'honneur pour le conseiller fédéral Chevallaz

Le Conseil communal de Château-d'Oex, chef-lieu du district vaudois du Pays-d'Enhaut, a accordé à l'unanimité, en décembre, la bourgeoisie d'honneur à M. Georges-

André Chevallaz, conseiller fédéral sortant de charge.

Originaire de Montherod (près d'Aubonne) et natif de Lausanne, M. Chevallaz n'en est pas moins très proche de Château-d'Oex, tout comme sa femme, née Roch.

canton du tessin

Hold-up dans un bar tessinois

Après la prise d'otage et le hold-up commis au début de la semaine à Lugano-Massagno, deux malfaiteurs ont fait un nouveau coup à Chiasso. Ils s'en sont pris à un cafetier qui, sous la menace des armes, a été contraint d'ouvrir son coffre-fort.

Le gérant du bar fédéral a été attaqué peu avant minuit par deux malfaiteurs opérant à visage découvert alors qu'il s'apprêtait à fermer son établissement. Il a été conduit dans la cuisine et ligoté. Les deux hommes ont ensuite vidé le coffre-fort, qui contenait environ 12 000 francs, et se sont enfuis à pied. Le même bar avait déjà été cambriolé en février dernier, mais les auteurs du coup ont été arrêtés entre temps.

canton de zoug

700^e anniversaire de la Confédération : la commission « CH 91 » présente son rapport final

L'organisation chargée par les cantons de Suisse centrale et le Conseil fédéral de concevoir les bases du jubilé 1991 à l'occasion du 700^e anniversaire de la Confédération helvétique a présenté son rapport final lors d'une conférence de presse qui a eu lieu à Zoug.

Deux types de manifestations sont prévues, d'une part celles qui seront consacrées au 700^e anniversaire proprement dit et qui se dérouleront pour l'essentiel dans la région de Schwyz-Brunnen-Rüti et, d'autre part, celles qui seront

décentralisées. Afin de maintenir une certaine unité au tout, les manifestations qui se dérouleront un peu partout en Suisse se rattacheront toutes à un thème central évoqué plus en détail en Suisse primitive.

Les thèmes des différentes manifestations s'inspireront des « besoins élémentaires de l'homme ». Les sujets évoqués seront donc des thèmes très généraux, tels que « la communication entre les hommes », « la santé et la maladie », « l'amour et la solitude », « le travail », « la liberté », etc... Pour chacun de ces sujets, le lieu des manifestations a déjà été déterminé.

Délibérément, les organisateurs ont voulu que les visiteurs ne « consomment » pas les événements qui commémoreront le 700^e anniversaire. Ils devront, au contraire, se sentir « interpellés » ou dans la mesure du possible, participer aux diverses manifestations.

En principe, la commission « CH 91 » considère que son mandat est terminé. Elle soumettra son rapport final à la conférence des gouvernements cantonaux de Suisse centrale et au gouvernement fédéral.

Jusqu'à la constitution de la fondation « CH 91 » qui aura vraisemblablement lieu en 1984 - à condition que trois gouvernements cantonaux et la Confédération soient d'accord d'en faire partie - les préparatifs seront ralentis ces prochains mois. Il y aura néanmoins un bureau des projets « CH 91 » qui continuera de fonctionner et qui aura comme principale tâche de servir de lieu de contact entre les principaux intéressés.

Une fois constituée, la Fondation invitera l'ensemble des cantons suisses, les communes et les organismes et associations intéressés à l'adhésion. Le capital initial de la fondation « CH 91 » devrait être de 3 millions de francs.